



**Commission
scolaire
de Montréal**

**LA QUALITÉ DE L'AIR,
UN ENJEU DE SANTÉ**

Mai 2012

Table DES MATIÈRES

Préambule	4
Éléments de contexte	5
La santé des enfants	5
La santé des immeubles	9
Le besoin de places dans nos écoles	11
Un legs architectural montréalais	14
Les politiques et règlements	16
Les rôles et responsabilités	17
Principales instances	17
Éthique et principe de prévention	19

Ce document s'adresse à toutes les personnes que la qualité de l'air intéresse - certaines y puiseront une information très large, alors que d'autres y trouveront des réponses à leurs questions. Il regroupe la position et les orientations de la CSDM.

La qualité de l'air, un enjeu de santé

Les événements récents de contamination par des moisissures dans plusieurs écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ont ébranlé la confiance des parents et de la communauté montréalaise dans la qualité de l'entretien des écoles. Alors qu'au Québec, un cas seulement de fermeture d'école pour cause de contamination aux moisissures en 10 ans avait été répertorié, cinq cas se sont déclarés à la CSDM au cours de la dernière année, soulevant les inquiétudes, les questionnements, voire la colère. Des discussions qui ont aussi alimenté le débat sur la gouvernance des commissions scolaires, certainement la nôtre.

La situation qui prévaut à la CSDM depuis l'an dernier a surpris par son ampleur et son acuité, notamment à la suite des problèmes devenus encore plus sérieux l'automne dernier aux écoles Baril, Hochelaga et Saint-Gérard. Elle a néanmoins contribué à révéler une problématique beaucoup plus complexe qu'il n'y paraissait au départ. Car, comme l'ont expliqué la Direction de santé publique et la firme Laboratoires Ville Marie, en raison du caractère caché des moisissures décelées à Saint-Gérard, qui avaient proliféré à l'intérieur des murs, les élèves et le personnel ont été malades avant que nous puissions en identifier la cause.

En outre, il est clair que des années d'entretien usuel, basé sur des méthodes de travail datant d'une époque où la contamination de l'air intérieur ne faisait pas l'objet des mêmes préoccupations, ne pouvaient suffire à garder les immeubles en bon état, malgré certains budgets ou ressources supplémentaires. Or, la santé de nos élèves comme celle de notre personnel, dans un environnement sain et sécuritaire, est non seulement fondamentale en soi mais essentielle à la réussite.

*« En chinois, le mot crise est formé de deux caractères. L'un représente le danger. L'autre, l'opportunité. »
J. F. Kennedy*

*« L'évolution peut être conçue comme un chapelet de désorganisations/ réorganisations quasi critiques. La crise est donc un microcosme de l'évolution. »
Edgar Morin
Sociologue et philosophe français*

Éléments DE CONTEXTE

La santé des enfants

La CSDM a inscrit « l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire » de ses établissements dans la Convention de partenariat intervenue entre elle et le MELS, en août 2010. Cet aspect est d'autant plus déterminant que des zones importantes de défavorisation sont parfois concentrées au sein d'un même quartier. Les enfants sont souvent exposés simultanément à plusieurs facteurs de risque qui les rendent vulnérables et qui sont susceptibles de les mener au décrochage ou à l'échec scolaires.

Notons que les problèmes survenus à Saint-Gérard, en milieu favorisé, démontrent que les moisissures s'attaquent indifféremment aux établissements, qu'ils soient en milieu défavorisé ou non – il est davantage question de l'âge et de l'état du bâtiment.

La santé physique

Trop souvent, les élèves des milieux défavorisés habitent des logements problématiques, voire insalubres. Selon l'expertise de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé de Montréal (DSP), non seulement les personnes exposées à de tels milieux peuvent développer des problèmes de santé sérieux, mais ces problèmes les rendraient sensibles à tout autre milieu où se retrouveraient de faibles concentrations de moisissures, même inoffensives pour d'autres personnes. Leur capacité d'apprendre pourrait s'en trouver ainsi affectée.

En 2005, comparativement au reste du Québec, les familles à faible revenu sont proportionnellement trois fois plus nombreuses à Montréal. Montréal, qui occupe le 1er rang avec 35 % de personnes à faible revenu. Dans l'Est de la ville, par exemple, le pourcentage est le même, soit 35 % des personnes qui vivent avec des ressources insuffisantes.

Selon l'indice de défavorisation du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, 48 % de nos élèves sont issus de familles dont le revenu est inférieur à 20 000 \$ pour quatre personnes. Montréal occupe le 3e rang quant à la proportion des personnes vivant de l'assistance-emploi (aide sociale), soit 8,9 % au Québec; 15 % à Montréal; 16 % dans l'Est de Montréal. Selon les données de la DSP, sur l'ensemble de l'île de Montréal, l'espérance de vie pour les hommes est de 78,8 ans, alors que, dans l'Est de Montréal, elle est de 76,6 ans.

Les familles à faible revenu sont davantage concentrées dans des quartiers qui se situent sur le territoire de la CSDM. Les enfants provenant de groupes socioéconomiques faibles sont donc beaucoup plus susceptibles de vivre divers problèmes qui découlent des inégalités sociales de santé. Parmi les effets de ces inégalités, notons les difficultés scolaires accrues, ainsi qu'une plus grande vulnérabilité aux problèmes de santé. Ces enfants sont nos élèves.

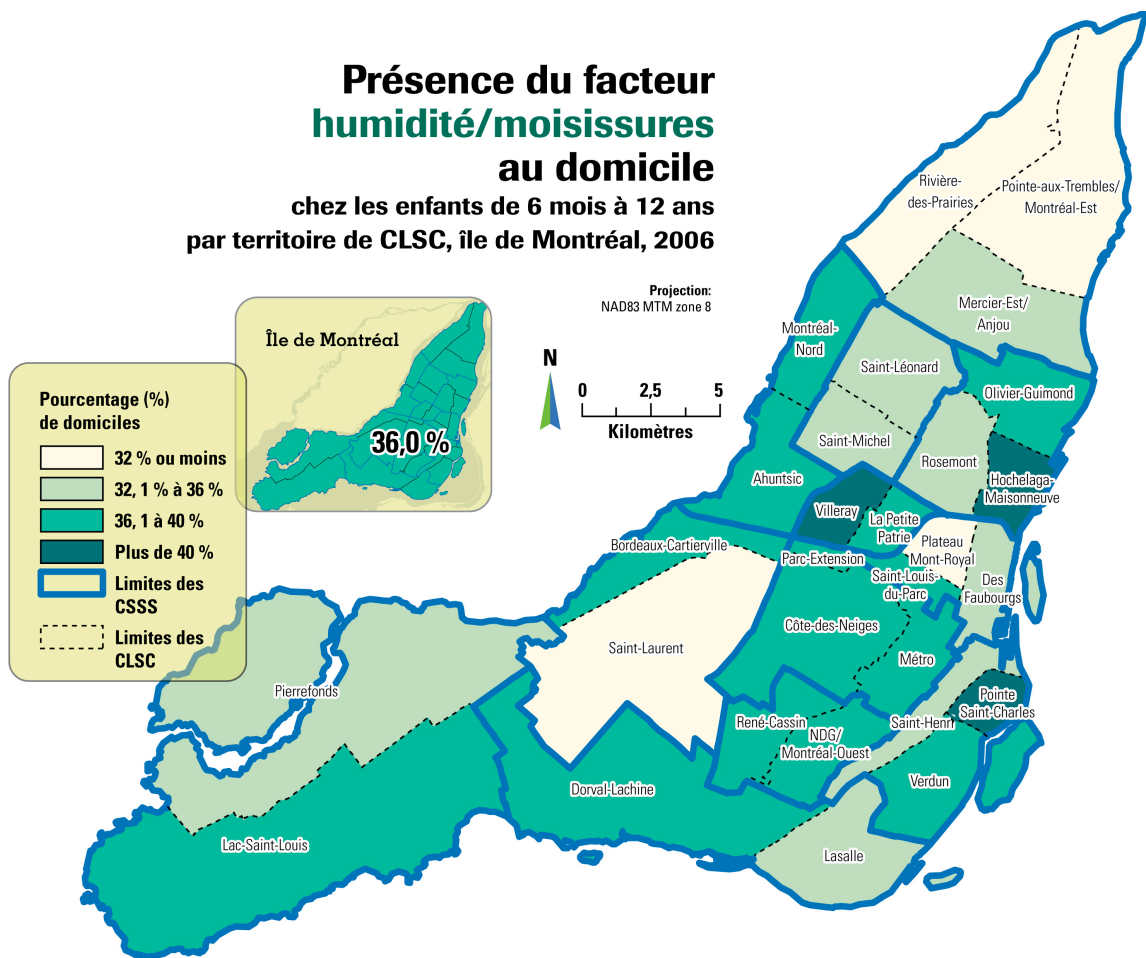
1^{er} constat

Même dans des milieux parfaitement inoffensifs pour d'autres, certaines personnes qui ont été exposées à des milieux contaminés demeurent sensibles à la présence de faibles concentrations de moisissures.

Ces élèves « fragilisés » résident plus souvent dans des logements dont l'entretien est défaillant. Le faible taux d'inoccupation favorise les propriétaires qui réussissent à louer même des logements insalubres et qui présentent des risques pour la santé des occupants. Au cours des deux dernières années seulement, la DSP a mené près de 200 enquêtes sur des bâtiments présentant des risques.

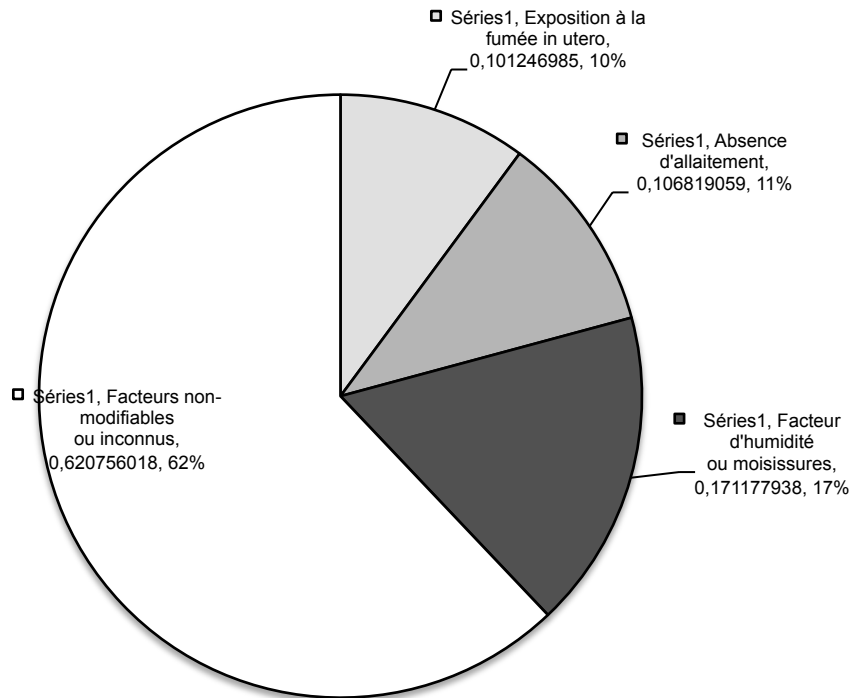
En 2011, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé de Montréal (DSP) a dévoilé les résultats d'une étude sur la santé respiratoire de 8 000 enfants montréalais. Cette étude révèle que, sur l'île de Montréal, 36 % des domiciles où résident des enfants âgés de 6 mois à 12 ans présenteraient un ou plusieurs indices d'humidité excessive ou de moisissures, une proportion qui atteindrait 52 % sur le territoire de CLSC le plus affecté. L'asthme actif, les infections respiratoires et la rhinite allergique hivernale sont très souvent associées à la présence d'humidité excessive ou de moisissures au domicile.

La carte et le graphique de la DSP que vous pouvez consulter ci-après sont très explicites à ce sujet.



Source : Étude sur la santé respiratoire des enfants montréalais, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2011.

Fractions attribuables du risque de l'asthme actif chez les enfants montréalais de six mois à douze ans



Source : Étude sur la santé respiratoire des enfants montréalais, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2011.

La santé scolaire

Bien sûr, en plus, la vie en milieu urbain est différente de celle des milieux ruraux, ne serait-ce qu'en raison du trafic routier, des îlots de chaleur, des raffineries, etc., ce qui explique en partie les différences entre les commissions scolaires. En terme d'importance, par exemple, la Commission scolaire des Fers, dans la région de Sept-Îles, accueille 4 762 élèves au primaire et au secondaire, soit 6,7 % des 70 727 élèves de la CSDM. À la Commission scolaire Rives du Saguenay, ce sont 10 249 élèves (14,5 %), alors que, dans la seconde plus grande commission scolaire au Québec, celle de Marguerite-Bourgeois à Montréal, on compte 39 000 élèves au primaire et au secondaire (55 %).¹

La problématique de la qualité de l'air déborde largement le cadre scolaire et prévaut tout autant dans le milieu locatif privé. Malgré tous les efforts consentis pour maintenir une saine qualité de l'air dans les écoles, la CSDM ne pourra agir seule. Des interventions seront nécessaires de la part des gouvernements provinciaux et municipaux pour opérer collectivement des changements durables. On ne pourra vraisemblablement s'attaquer efficacement à la problématique de la qualité de l'air sans s'inscrire dans une démarche systémique, qui englobe également d'autres milieux, d'autres enjeux de santé publique, de logements sociaux, de salubrité du parc locatif privé.

Dans le rapport synthèse du directeur de santé public 2011, intitulé *Les inégalités sociales de santé à Montréal*, page 6, on y aborde l'éducation par rapport aux inégalités sociales de santé :

« L'évolution de quelques déterminants sociaux à l'origine des inégalités sociales de santé témoigne de plusieurs améliorations globales qu'a connues Montréal en ce qui a trait notamment au revenu et à l'éducation. Toutefois, plusieurs de ces gains semblent s'annuler par des pertes. Ainsi, alors que la proportion de diplômés universitaires est plus élevée qu'ailleurs, le taux de décrochage des jeunes Montréalais reste fort élevé comparativement au reste du Québec. »

« Comme ailleurs dans la province, les personnes seules et les familles monoparentales de Montréal sont plus susceptibles que le reste de la population de connaître la pauvreté. Il en va de même pour d'autres groupes vulnérables beaucoup plus nombreux à Montréal qu'ailleurs, notamment les immigrants récents qui éprouvent plus de difficulté à s'intégrer que leurs prédécesseurs. Parmi ces derniers, on compte 21 % de chômeurs contre 8,8 % pour le reste de la population, en dépit du fait que les immigrants ont un taux de diplomation universitaire supérieur à la moyenne. »

Peut-on donner aux parents montréalais, peu importe leur milieu, l'assurance d'un milieu sain et sécuritaire pour eux et leurs enfants ? Comment faire en sorte que tous les enfants puissent évoluer dans un milieu de vie qui favorise l'apprentissage autant que la santé physique ? Étant donné notre mission, exprimée dans notre plan Réussir visant la réussite de tous les enfants, cette situation nous préoccupe au plus haut point. D'autant plus qu'il s'agit de l'avenir des enfants, donc de celui de la société, et qu'elle engendrera nécessairement des coûts sociaux.

2^e constat

On ne peut s'attaquer efficacement à la problématique de la qualité de l'air sans s'inscrire dans une démarche systémique, qui englobe d'autres milieux, d'autres enjeux de santé publique, de logements sociaux, de salubrité du parc locatif privé.

¹ Données disponibles sur le site Web de la Fédération des commissions scolaires du Québec

La santé des immeubles

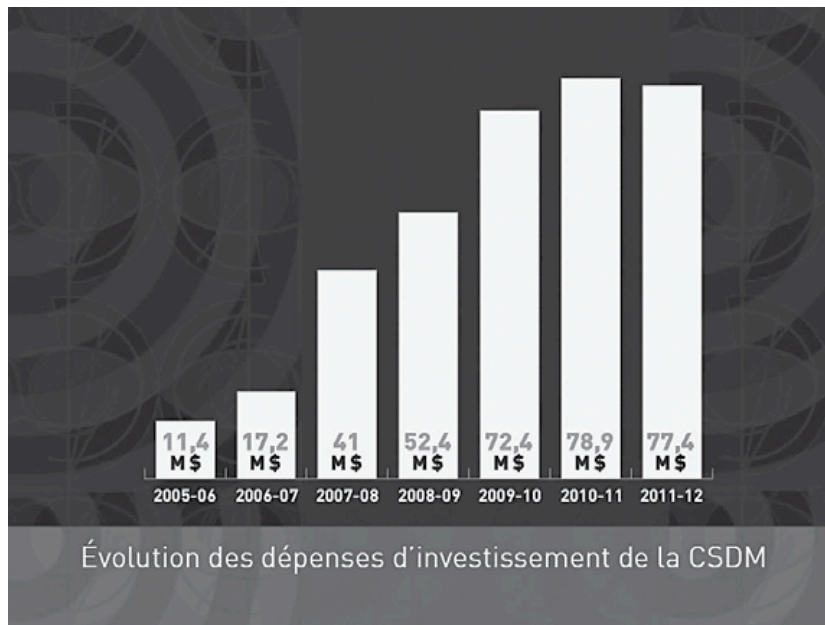
La CSDM gère un parc immobilier de plus de 200 immeubles, dont l'âge moyen approche les 65 ans – en fait, 137 de nos établissements ont une valeur patrimoniale.

Déjà en mai 2007, consciente du travail nécessaire et colossal de rattrapage à effectuer, la CSDM a mis sur pied un vaste plan d'accélération de remise en état de ses écoles, **les grands chantiers**, afin de résorber graduellement le déficit d'entretien qui affecte durement les immeubles, et de préserver son patrimoine scolaire bâti. Plus de 240 M\$ ont été investis depuis lors. En parallèle, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) mettait à la disposition des commissions scolaires de nouvelles sommes à être affectées à l'amélioration et au remplacement des actifs immobiliers, grâce au volet éducation du Plan québécois des infrastructures (PQI). En dépit de ces budgets, l'ampleur des travaux est telle qu'ils se poursuivront au moins jusqu'en 2022.

3^e constat

Au cours des 10 prochaines années, nous devons poursuivre nos efforts, voire augmenter la cadence pour résorber le déficit d'entretien accumulé.

Dans les faits, les dépenses d'investissement de la CSDM ont progressé de façon vertigineuse ces dernières années. De 11,4 M\$ qu'elles étaient en 2005-2006, elle sont passées à 78,9 M\$ en 2010-2011. Pour la seule année 2011-2012, tout programme confondu, 77 M\$ seront investis dans les projets d'entretien des écoles. À cette somme s'ajoutent les 42 M\$ annoncés par le MELS pour le manque de places. Pour l'année en cours, compte tenu des résultats déjà comptabilisés, les investissements dans le maintien et l'amélioration d'un environnement stimulant, sain et sécuritaire pour les élèves et le personnel atteindront de nouveaux sommets.



Le déficit d'entretien accumulé s'établit à quelque 500 M\$ et l'évaluation plus détaillée se poursuit pour prendre en compte l'ensemble des composantes du parc. Nous devons poursuivre nos efforts, voire augmenter la cadence pour résorber ce déficit au cours des 10 prochaines années.

Nous observons également que, dans notre volonté d'agir promptement, nous avons fait cohabiter les élèves et le personnel avec des chantiers parfois importants. Or, nous le savons maintenant, les précautions que nous prenons en terme de protection de la qualité de l'air ne sont peut-être pas suffisantes puisque, en apportant des correctifs nous pouvons aussi réveiller d'autres problèmes, entraîner d'autres désordres. Serait-ce préférable que notre population scolaire accepte, par exemple, de quitter l'école temporairement, pour permettre l'exécution des travaux rapidement, mais en sécurité ?

Une question des parents nous a beaucoup interpellés : comment est-ce possible ou comment se fait-il que vous ne saviez pas ? Pour y répondre, nous avons dû faire un examen important de nos façons de faire et de notre expertise. Or, la préoccupation de la qualité de l'air fait appel à un savoir récent. À un point tel que même la formation des professionnels n'y fait pas allusion, et qu'aucune expertise particulière n'a été développée pour en tenir compte. Quoique nous puissions déduire qu'il n'y a pas eu d'erreur ou d'oubli professionnel, il n'en demeure pas moins que nous avons atteint les limites de nos connaissances. À cet égard, l'hypothèse que nous avons pu dégager de nos dernières expériences nous a permis, justement, d'actualiser, et de développer de nouvelles approches autant correctives que préventives, qui pourront servir de modèle à d'autres organismes. Cette hypothèse est la suivante : les moisissures peuvent pousser dans la maçonnerie, surtout après des années d'infiltration d'eau ; elles peuvent se disperser au cours de travaux ; et présenter des risques importants pour la santé, ce qui rend la cohabitation impossible sur certains chantiers.

4^e constat

Nous observons que, dans notre volonté d'agir promptement, nous avons fait cohabiter les élèves et le personnel avec des chantiers parfois importants.

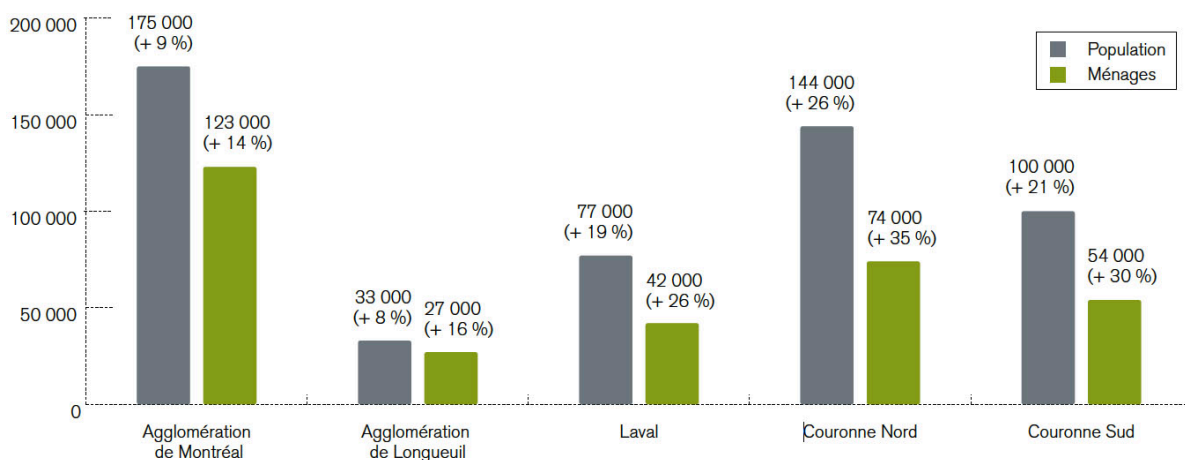
Nous le savons maintenant, les précautions que nous prenons en terme de protection de la qualité de l'air ne sont peut-être pas suffisantes - en apportant des correctifs nous pouvons aussi réveiller d'autres problèmes, entraîner d'autres désordres.

Le besoin de places dans nos écoles – la capacité d'accueil

En 2009, le MELS décidait de réduire sur trois années le nombre d'élèves par classe au primaire - le rapport élèves-enseignant - ce qui implique l'ajout de classes. De plus, les prévisions du MELS annonçaient une augmentation importante de la population scolaire sur une période de 10 ans, jusqu'en 2020, soit plus de 11 000 élèves pour notre seul territoire.

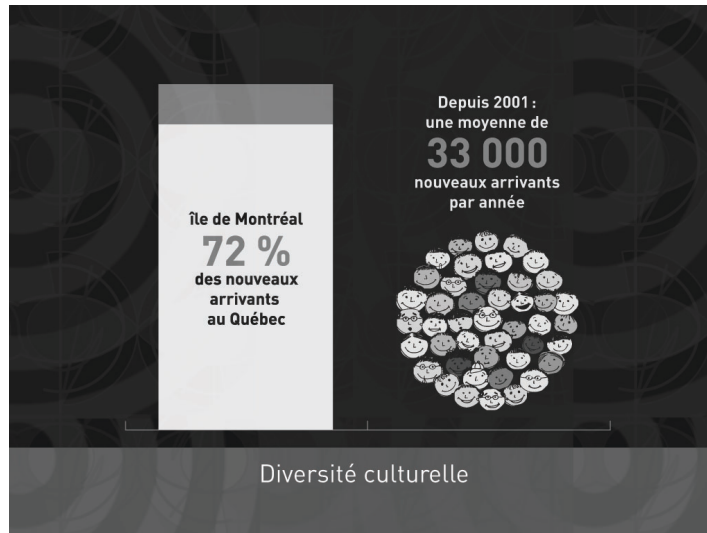
En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), entre 2011 et 2031, la croissance démographique du Grand Montréal devrait s'accroître de quelque 530 000 nouveaux habitants, et de 320 000 nouveaux ménages. Pour l'île de Montréal seulement, on prévoit 175 000 nouveaux habitants et 123 000 nouveaux ménages. Également, pour l'ensemble de la région métropolitaine de recensement, près de 60 % de la croissance de la population devrait provenir de l'immigration – le nombre d'immigrants passera de 760 000 (en 2006) à 1 483 000 (en 2031), soit un rythme de 2,7 % par an.

Graphique 2 – Croissance prévue de la population et des ménages du Grand Montréal, par grand secteur, 2011-2031



Source : Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, édition 2009. Traitement : CMM, 2011.

Montréal est la terre d'accueil de près de 72 %² de tous les nouveaux arrivants au Québec devant s'adapter, s'intégrer à la société québécoise et à sa culture, pour une moyenne annuelle de 33 000 personnes depuis les dix dernières années. À Montréal, un citoyen sur cinq est un immigrant.



Cette conjoncture commande une réorganisation de l'utilisation de l'espace dans les établissements. Cette réorganisation est déterminée par la capacité d'accueil des établissements, c'est-à-dire le nombre d'élèves qu'une école peut recevoir.

Le besoin de places implique une promiscuité dans les écoles qui sont trop petites. Pour les rénover en nombre, paradoxalement, il faut accepter la promiscuité. Car pendant que des travaux majeurs ont lieu dans une école, les élèves sont regroupés dans une autre. Cette cohabitation s'installe dans un esprit de solidarité et avec les accommodements, qui – on le devine - sont spécifiques à chaque milieu. Nous le répétons, avec l'expérience, nous constatons qu'il est difficile de mener un chantier dans une école en cohabitation avec les élèves – les inconvénients deviennent toujours des irritants.

Il n'existe pas de solution universelle pour récupérer tous les locaux disponibles et déplacer des élèves. Pour éviter de nuire à l'apprentissage et aux conditions d'enseignement, nous examinons aussi la possibilité d'ajouter des ressources là où cela est faisable, plutôt que des locaux, afin de diminuer le poids du nombre d'élèves en classe.

5^e constat

Le besoin de places implique une promiscuité dans les écoles qui sont trop petites. Pour les rénover en nombre, paradoxalement, il faut accepter la promiscuité. En effet, il est difficile de mener un chantier dans une école en cohabitation avec les élèves.

Il faudra accepter de déplacer des élèves pendant toute la durée de travaux.

² Source : Ministère de l'Immigration et des Communauté culturelles

Globalement, **400 locaux de classe supplémentaires sont requis** pour répondre aux besoins selon qu'ils sont à court ou à moyen terme. À la lumière des analyses, une planification serrée a été élaborée et, actuellement, les travaux sont en cours. Nous en faisons un suivi rigoureux. Pour les années 2012 à 2015, la CSDM a fait des recommandations au MELS, et des demandes de financement.³ Ceci n'exclut pas d'autres demandes que nous pourrions effectuer en cours de route.

Ainsi, comme l'indique le tableau suivant, trois vagues de construction ont été prévues : 91 locaux de classe l'an dernier pour lequel le MELS a annoncé l'octroi de 42 M\$; 158 locaux en 2011-2012, pour un montant approximatif de 88 M\$ et, lorsque le MELS aura octroyé les 90 M\$ qui seront requis à l'été 2012, la construction de 151 locaux pourra débuter en 2013.



Les grands projets

Étant donné notre mission éducative et parce que ces installations sont aussi touchées par le déficit d'entretien, nous devons aussi investir des sommes importantes dans la rénovation et le réaménagement des bibliothèques, des gymnases, des cafétérias et des amphithéâtres, au cours des prochaines années. Plusieurs grands projets sont en cours de réalisation ou à l'étape de consultation. Parmi ces projets, citons l'auditorium de l'école secondaire Saint-Luc, le gymnase à l'école Saint-Jean-de-Matha, la salle de concert Joseph-François-Perrault, le centre communautaire et culturel Louis-Joseph-Papineau et le gymnase adjacent et la Maison des arts et des lettres Sophie-Barat.



³ Actuellement, la CSDM mène des travaux afin de mieux déterminer la juste valeur de remplacement d'un immeuble.

Un legs architectural montréalais

L'entretien ou la rénovation n'ont pas la même signification quand il s'agit d'édifices patrimoniaux. Il faut considérer l'intégrité de l'immeuble (sa conservation), son authenticité (modifications apportées ou non), la rareté de ses éléments (matériau inusité – marbre, essences de bois plus rares), la réversibilité (interventions réversibles). Chaque détail compte, du fronton d'inspiration classique de l'école Face (1914) à la poignée de porte en métal stylisé d'Irénée-Lussier (1919), en passant par les corniches de Madeleine-de-Verchère (1926), le parapet de Gédéon-Ouimet (1914), les détails Art déco de l'école Le Plateau (1930) ou le revêtement de crépi de Saint-Jean-de-la-Lande (1933).

Conformément à la multitude de principes et règlements municipaux en vigueur dans chaque arrondissement, les interventions sur les écoles doivent en respecter les caractéristiques architecturales d'origine, qu'il s'agisse de remplacement de fenêtres ou d'application de peinture sur les revêtements extérieurs. C'est d'ailleurs pourquoi, en 2005, de concert avec la Fondation des amis du patrimoine scolaire, la CSDM a mandaté le programme de maîtrise en Aménagement de l'Université de Montréal pour réaliser un guide d'interventions architecturales sur les édifices scolaires. Différents organismes à Montréal scrutent minutieusement tous les gestes posés sur nos édifices patrimoniaux, dont Patrimoine Montréal qui donne son aval.



Détail d'ornementation Art déco de l'école primaire Le Plateau (1930-1931)



Fronton et motifs sculptés d'inspiration classique de l'école Face (1914)

L'utilisation des établissements

L'évolution de l'architecture d'une école est un phénomène relié à son usage. Un bâtiment change avec le temps en s'adaptant à des utilisations différentes. Il est important de comprendre qu'un édifice patrimonial n'est pas un musée.

La conservation du patrimoine ne signifie pas qu'il faille figer l'architecture dans le temps. Elle cherche plutôt à assurer son évolution dans le respect des caractéristiques d'origine de l'édifice. Au sujet de l'intégration d'édifices scolaires eu paysage urbain, mentionnons qu'il n'existe pas de plan d'urbanisme qui intègre cette dimension à la Ville de Montréal et ses arrondissements. De plus, l'absence d'un guichet unique, conjugué à la disparité des processus d'un arrondissement à l'autre, ralentit considérablement nos actions et pose problème.

D'autre part, nous avons remarqué un changement notable d'utilisation des écoles, notamment en raison de tous les projets d'environnement et d'écoles vertes. On y fait maintenant du recyclage d'objets, du papier, du compostage, du jardinage - certaines classes sont parfois transformées en serre. Sans contraindre les initiatives, il devient important d'informer, voire encadrer des pratiques, pour prendre en compte la salubrité et l'intégrité des lieux, selon leur usage premier. L'utilisation massive des services de garde, parfois installés dans les sous-sols, et l'entreposage dans les vides sanitaires nous interpellent. Nous devons trouver de nouvelles solutions aux besoins variés d'espace, par exemple en archivage en tous genres, et pour la disposition de matériel scolaire.

Si l'on considère que le cycle de vie moyen d'un bâtiment construit avant 1945 est d'environ 63 ans, de 40 ans s'il a été construit après, et que le coût de réhabilitation des bâtiments patrimoniaux est 1,4 fois plus élevé que celui d'un bâtiment ordinaire, la CSDM fait face à une situation particulière. Nous avons le plus grand nombre d'établissements, et ils sont les plus âgés. Remarquez, toutes les « polyvalentes » au Québec construites au tournant des années '70 sont arrivés au terme de leur cycle de vie moyen l'an dernier. Aux défis architecturaux, nous ajoutons donc celui, de taille, du financement nécessaire à ce type de travaux.

Avec le temps, un retard considérable a été accumulé dans le maintien et l'entretien des édifices, ce qui résulte en un parc immobilier vieux, et en très mauvais état. À la CSDM, 165 ans d'histoire ont un poids certain. Il faut reconnaître qu'à d'autres époques, des choix ont été faits dans les conditions et avec les convictions de ce temps, qui ont hypothéqué notre situation contemporaine. Au moment où naissait un ministère de l'éducation et où les enfants entraient en nombre à l'école publique, il y a eu un besoin urgent de construction d'écoles. Nous ne saurions faire dire à l'histoire ce que l'histoire ne dit pas. Toutefois, certaines écoles des années 70 n'ont pas la même résistance que leurs aînées. Nous avons probablement fait de mauvais choix, même pour de bonnes raisons. Souvenons-nous, il n'y a cependant pas si longtemps, des « érablières » (système temporaire pour recueillir et drainer l'eau) qui, dans certaines écoles, sont passées de solution temporaire à permanente.

Étant donné le nombre de nos bâtiments dont l'indice de vétusté physique (IVP) est supérieur à 60 %, nous devrions envisager l'aliénation (vente ou démolition) de quelque 18,5 % de notre parc immobilier. Nous devrions aussi effectuer des interventions majeures sur environ 70 % de nos bâtiments, dont l'indice se situe entre 20 et 40 %, afin de contrer l'accélération du vieillissement.

6^e constat

La conservation du patrimoine cherche à assurer l'évolution de l'architecture dans le respect des caractéristiques d'origine de l'édifice.

7^e constat

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal n'intègre pas l'activité scolaire et de quartier qui gravite autour d'une école.

8^e constat

L'absence de guichet unique, conjugué à la disparité des processus d'un arrondissement à l'autre, ralentit considérablement nos actions et pose problème.

9^e constat

L'utilisation massive des services de garde, parfois dans les sous-sols, et l'entreposage dans les vides sanitaires nous interpellent. Nous devons trouver de nouvelles solutions aux besoins d'espaces, par exemple en archivage et pour la disposition de matériel scolaire.

10^e constat

Avec le temps, un retard considérable a été accumulé dans l'entretien des édifices publics, ce qui résulte en un parc immobilier vieux et en très mauvais état.

Conservation ou reconstruction

Force est de constater que cette réalité particulière chez nous devient un enjeu encore plus important au regard de la problématique actuelle de santé. Notre but est évidemment de conserver notre patrimoine bâti et de le mettre en valeur. Nous devons maintenant nous demander si, dans toutes les circonstances et sans égard aux contraintes budgétaires, il faut à tout prix conserver le patrimoine, ou s'il faut plutôt considérer reconstruire sur de nouvelles bases. Entre le rappel et le maintien de l'histoire. quelles sont nos options ? Cette question relève davantage d'une réflexion et d'une décision de société, auxquelles les citoyens doivent pouvoir participer.

Expériences novatrices

À cet égard, il est aussi intéressant d'explorer les expériences novatrices ailleurs dans le monde qui peuvent inspirer la réhabilitation ou la construction de nos écoles. Par exemple, l'école Cornwallis Academy, à Maidstone en Angleterre, à la fine pointe des technologies et de la pédagogie, ou l'école primaire Vittra Telefonplan, à Stockholm en Suède, où les espaces ont été repensés pour que les écoliers puissent interagir différemment – dans les deux cas, une sorte de révolution de l'enseignement et de l'école d'aujourd'hui.

11^e constat

Les citoyens doivent pouvoir participer aux réflexions et aux décisions concernant la conservation du patrimoine ou la construction nouvelle.



La « montagne bleue », espace d'apprentissage à l'école Vittra Telefonplan

Politiques et règlements de la CSDM

La Commission scolaire de Montréal exerce une grande vigilance dans le respect de ses politiques et règlements, notamment pour les processus d'appel d'offre, les octrois de contrats ou les délégations de pouvoir. Tous les gestionnaires sont bien au fait de leurs devoirs et responsabilités par rapport à la population. Ces aspects sont un rempart contre la collusion, qui préservent l'intégrité des processus, de l'institution et, aussi, des intervenants, fournisseurs ou entrepreneurs, mais qui demandent plus de temps et de vérification.

Ainsi, tous les travaux sont encadrés dans un périmètre légal relativement complexe. En cas de doute, le comité de suivi des contrats mis en place par le Conseil des commissaires demande un avis auprès du Service de la vérification interne pour que tous nos processus menant aux contrats soient rigoureux et en conformité avec la Loi des contrats des organismes publics. La multiplication et la diversité des projets imposent un encadrement rigoureux en matière de sécurité. En vertu des nombreuses lois qui régissent le domaine de la construction, des obligations de diligence raisonnable incombent à la Commission scolaire, comme donneur d'ouvrage, employeur et propriétaire.

Les rôles, et RESPONSABILITÉS

Selon la Loi sur la santé publique, plusieurs niveaux se partagent la responsabilité de veiller à la santé et à la sécurité des usagers d'un immeuble public.

Principales instances

La liste suivante dresse les rôles et responsabilités des principales instances, et inclut aussi les acteurs plus près des milieux.

Plus particulièrement, voici:

- **Le MELS** détermine les orientations, les buts et les objectifs mesurables pour chaque commission scolaire. Les ministères et organismes gouvernementaux, les municipalités doivent également signaler à la DSP de leur territoire toute menace à la santé de la population.
- **Les commissions scolaires**, en leur qualité de propriétaire, doivent également signaler à la DSP de leur territoire toute menace à la santé de la population. Elles doivent s'assurer d'entretenir et de maintenir leur parc immobilier en bon état. Elles doivent donc veiller au maintien de la qualité de l'air, dans la perspective d'une gestion rigoureuse.
- **Le Conseil des commissaires** et les commissaires scolaires décident des orientations de la CSDM et agissent au nom des citoyens à qui ils rendent compte de leur gestion. Les commissaires ont trois responsabilités majeures pour assurer la réussite des élèves : veiller à la qualité des services éducatifs ; répartir de manière juste et équitable les ressources humaines et financières ; et contribuer au développement des communautés locales.
- **Les directions d'établissement**, au premier chef, peuvent signaler à la Direction de santé publique (DSP), les problèmes qui peuvent mettre en danger la santé des élèves, du personnel. Également, elles informent la commission scolaire des besoins de leur milieu, tant en ressources matérielles que pédagogiques.
- **Le personnel, les élèves, les usagers** des établissements ont le devoir d'agir avec civisme, en respectant les lieux où ils se trouvent, les règles et codes de vie.
- **Les associations et syndicats** ont les mêmes devoirs. Également, en raison de leur rôle essentiel de protection de leurs membres, ils sont partie prenante des décisions liées à la formation du personnel, au changement de culture ou à l'actualisation des pratiques, par exemple au regard de l'entretien ménager.
- **La Direction de santé publique (DSP)** agit comme ressource spécialisée de soutien auprès de la commission scolaire ayant constaté des situations pouvant constituer un risque à la santé et émet des avis de santé publique. La DSP peut, lors de signalements, entreprendre des enquêtes en collaboration avec les ressources de la commission scolaire, afin de déterminer la nature et l'ampleur du risque pour la santé et proposer les correctifs appropriés. La DSP peut faire appel à la collaboration au réseau de la santé, notamment les CSSS.

- **La Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)** peut recommander des mesures de surveillance et les normes nécessaires à la qualité de l'air dans des édifices.
- **Les arrondissements de la Ville de Montréal**, en vertu du règlement sur la salubrité et l'entretien des logements, ont le pouvoir de répondre à des plaintes provenant de locataires concernant les problèmes d'insalubrité de leur logement et d'imposer des correctifs aux propriétaires.
- **Les médias** ont un rôle crucial à jouer dans le relais de l'information qui touche la santé et la sécurité des personnes, a fortiori quand il s'agit de l'air qu'on respire.

Éthique et principe de prévention

À la lumière des événements récents dans nos établissements, nous ne pouvons plus agir de la même manière. Dorénavant, pour prendre en compte la qualité de l'air, notamment la présence possible de moisissures, et d'autres paramètres concernant, par exemple, la présence d'amiante ou de radon, il faut actualiser nos techniques et protocoles d'entretien ménager et la planification de nos chantiers. Par exemple, à une certaine époque, un coup de torchon et de peinture suffisaient pour couvrir un mur taché de moisissures – cela est maintenant impensable. De la même façon, de nos jours, laver un plancher à grande eau n'est ni nécessaire ni salubre, et il est inutile de l'essuyer avant de le laver.

D'autres organisations pourraient faire face aux mêmes problématiques liées à des immeubles vieillissants, à un entretien déficient au fil des ans, ou à une infiltration d'eau insoupçonnée. Dans cette perspective, nous souhaitons que l'approche, les mesures et les actions préventives que nous préconisons puissent être utiles à d'autres et ailleurs. Il faudra aussi explorer les problématiques possibles liées à l'éthique selon :

- qu'elle soit morale (valeurs), déontologique (conduite) ou conséquentielle (retombées)
- l'impact que nous recherchons en terme d'efficacité, d'efficience (justesse des choix) ou d'effectivité (conformité au comportement humain admis dans la société).

L'éthique sous tous ces aspects devient un guide et une aide précieuse à la décision.

La mobilisation des équipes administrative et politique de la CSDM, leur volonté de s'attaquer en profondeur au problème et la collaboration active de nos partenaires sont nécessaires dans l'élaboration du Programme de la qualité de l'air intérieur (PQAI). Cela ne dispensera ni de l'imputabilité, ni de la transparence, ni de l'obligation de résultats. Nous le savons. La Commission scolaire entend prendre ses responsabilités, et tous les moyens à sa disposition pour apporter les correctifs nécessaires dans ses établissements et assurer aux parents, aux élèves et à son personnel un environnement sain et sécuritaire.

Le principe de prévention

Face aux situations comportant un doute, le pouvoir public doit mobiliser rapidement les savoirs et l'information pour être en mesure d'évaluer l'incertitude en termes de «prévention» ou de «précaution». Le principe de prévention est l'un des principes fondamentaux du droit de l'environnement. Il vise à supprimer ou à réduire à la source un impact environnemental, alors que le principe de précaution, lui, s'applique aux risques suspectés. «La précaution vise à limiter les risques encore hypothétiques, ou potentiels, tandis que la prévention s'attache à contrôler les risques avérés. Précaution et prévention sont deux facettes de la prudence qui s'impose dans toutes les situations susceptibles de créer des dommages.»⁴

« Le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. »⁵

C'est la voie sur laquelle la CSDM s'est engagée.

Il sera toujours difficile de répondre à la question suivante : Aurions-nous pu éviter les problèmes survenus aux écoles Baril, Hochelaga, Saint-Nom-de-Jésus, Sainte-Jeanne-d'Arc annexe, Saint-Raymond annexe, Saint-Gérard ? Car il n'y a pas d'autre réponse que «oui». Dès lors, d'autres questions se bousculent : qu'aurions-nous pu ou dû faire ? Comment prévenir ? Il faudra échanger autour du principe de prévention. Ces échanges permettraient à tous les intervenants, autant la CSDM, la Direction de santé publique, la Ville de Montréal, la population, de déterminer un degré de risque et de coûts acceptables en telle situation. Malgré les efforts consentis à solutionner le problème de qualité de l'air, les dommages causés à la CSDM sont importants, sans parler de ceux infligés aux milieux. Des dommages qu'absolument personne n'a souhaités.

⁴ Extrait de *Le principe de précaution*, P. Kourilsky et G. Viney, professeurs, Rapport au Premier Ministre (France), 15 octobre 1999, p. 5

⁵ Définition du principe de prévention dans la législation française, par la loi Barnier de 1995, et dans l'article L.110-1 du Code de l'environnement